



Lettrage des comptes copropriétaires

Par aprin

Bonsoir à toutes et à tous,

Notre syndic ne veut pas lettrer les comptes des copropriétaires sous prétexte que "ça ne se fait pas en comptabilité de copropriété; c'est différent des comptabilités des entreprises".

Ce qui fait que nous nous retrouvons avec des comptes à rallonge !...

Notre syndic est-il dans le vrai ?

Merci de votre aide.

Bien cordialement.

Par yapasdequoi

Bonjour,

La comptabilité de la copropriété doit être conforme aux décrets applicables. Le lettrage n'en fait pas partie.

[url=https://www.legifrance.gouv.fr/loda/id/JORFTEXT000000258165]https://www.legifrance.gouv.fr/loda/id/JORFTEXT00000258165[/url]

Par aprin

Bonsoir yapasdequoi,

Merci beaucoup de votre prompte réponse et du lien que vous avez joint.

Bonne soirée.